

Formations & accompagnements

Anticorruption, transformez une obligation en avantage compétitif

La prévention de la corruption concerne de nombreuses entreprises, assujetties ou non à la loi Sapin II. Les entreprises non assujetties ont un intérêt, car elles sont amenées à travailler avec des entreprises assujetties qui y voient un gage de sérieux.

Cette formation offre une **démarche opérationnelle et pragmatique** pour comprendre les risques, mettre en place les outils et structurer un dispositif solide, **proportionné aux risques et valorisable auprès de vos clients et partenaires.**



Durée : 20 heures



Prérequis :

- Aucun prérequis pédagogique n'est exigé pour suivre la formation
- Prérequis techniques (module e-learning) : connexion internet, navigateur web à jour (Chrome, Firefox ou Edge recommandés), son activé pour les contenus audio/vidéo



Public :

- Entrepreneur, dirigeant de PME,
- Sous-traitant ou fournisseur de grands donneurs d'ordre,
- Entreprise soumise à des appels d'offres publics ou privés.

Prix :

Inter-entreprise (10 pers. max.) :

- 1 800 €* / personne / présentiel
- 800 €* / personne / visioconférence

Intra-entreprise : sur devis

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Clarifier les obligations, enjeux et risques anticorruption applicables à sa structure.
- Mettre en œuvre un dispositif anticorruption adapté, en s'inspirant des bonnes pratiques et recommandations de l'AFA.
- Faire évoluer son dispositif anticorruption en autonomie, au rythme des évolutions réglementaires et de la croissance de l'entreprise.
- Communiquer efficacement auprès des clients, partenaires et collaborateurs pour crédibiliser son entreprise et emporter adhésion des mesures mises en place.

* Prix TTC, exonération de TVA art. 261-4-4° CGI

Modalités pédagogiques :

1 - Clarifier : E-learning 2 heures

Maîtriser les essentiels de la thématique à votre rythme (activités variables : jeux, quiz...).

Accessible via une plateforme en ligne après connexion au moyen d'identifiants personnels (accès pendant toute la durée de l'accompagnement).

2 - Mettre en œuvre : Présentiel 14 heures

Pour construire concrètement votre conformité, avec des livrables opérationnels et immédiatement mobilisables.

L'occasion d'échanger, de répondre à vos questions et de mettre en pratique les obligations réglementaires grâce à une méthode pas à pas pensée pour votre secteur d'activité.

3 - Évaluer : 4 Visioconférence 1 heure

Visioconférences trimestrielles de suivi incluses dans l'accompagnement, sur une période de 12 mois à compter de la session présentielle : évolutions réglementaires, questions, partage entre pairs.

4 - Auditer : sur option : 2 sessions de 3 heures - 900 €*

Deux sessions d'audit de maturité conformité en visioconférence, à +6 mois et +12 mois après la session présentielle, pour mesurer la progression, identifier les ajustements nécessaires et ancrer les acquis dans la durée.

Modalités d'évaluation :

- QCM d'évaluation en fin de formation.
- Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction en fin de session.
- Évaluation à froid : questionnaire de transfert des acquis à 90 jours.

Nature de l'action :

- Action de formation professionnelle continue - perfectionnement professionnel, formation non certifiante.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'issue de l'accompagnement. Formation éligible au titre de la formation annuelle continue des IOBSP (8h multi-activité), IAS (15h), professionnel de l'immobilier (14h, dont 2h de déontologie).

Modalité d'accès :

Accès à la formation e-learning dans un délai de 2 à 4 semaines après signature de la convention de formation.

Sessions en présentiel ou visioconférence sont planifiées en concertation avec les participants, selon les disponibilités et le calendrier des sessions inter ou intra-entreprises.

Pour toute situation de handicap, nous contacter afin d'étudier les adaptations possibles.

Référent pédagogique : Amandine Sala, contact@amandinesala.fr

* Prix TTC, exonération de TVA art. 261-4-4° CGI

Programme :

Clarifier vos obligations (e-learning 2h)

- Comprendre la corruption et ses enjeux
- La cartographie des risques de corruption
- Les piliers du programme anticorruption
- Les mécanismes de contrôle

Mettre en œuvre (14 heures en présentiel)

- Construction de la cartographie des risques de corruption :
 - Identification des risques propres à l'activité, aux fonctions exposées, aux tiers et partenaires
 - Gradation des risques
- Etapes de la rédaction du code de conduite et des procédures :
 - Code de conduite anticorruption adapté à l'entreprise
 - Procédure cadeaux et avantages : seuils, validation, traçabilité
 - Procédure de gestion des conflits d'intérêts
- Contrôle des tiers et due diligence :
 - Qui vérifier, quand, comment
 - Construction d'une grille de due diligence adaptée au secteur
- Mécanismes de contrôle et intégration :
 - Mise en place du dispositif d'alerte interne
 - Points de contrôle comptables
 - Comment former ses collaborateurs et faire vivre le programme au quotidien
- Comment capitaliser et communiquer sur son dispositif anticorruption auprès de ses clients et partenaires

Évaluer (visioconférence 1 heure / trimestre)

- Retour d'expérience, évolutions réglementaires.
- Les thématiques abordées lors de chaque session sont définies en fonction des évolutions réglementaires en cours et des questions remontées par les participants.
- Elles sont communiquées une semaine environ avant la visioconférence.